

Deuxième partie. — Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ⁴⁸

Décision

A sa 1729^e séance, le 21 juin 1973, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a décidé de renvoyer les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par la République démocratique allemande (S/10945 ⁴⁹) et la République fédérale d'Allemagne (S/10949 ⁴⁹) au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, comme il est prévu à l'article 59 du règlement intérieur provisoire.

Résolution 335 (1973)

du 22 juin 1973

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné séparément la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République démocratique allemande (S/10945) et la demande d'admission présentée par la République fédérale d'Allemagne (S/10949),

1. *Recommande* à l'Assemblée générale d'admettre la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies;

2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'admettre la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à la 1730^e séance ⁵⁰.

⁴⁸ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1952, 1955, 1956, 1957, 1958, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1970, 1971 et 1972.

⁴⁹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, Supplément d'avril, mai et juin 1973*.

⁵⁰ Adoptée sans avoir été mise aux voix.

Décision

A sa 1731^e séance, le 17 juillet 1973, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a décidé de renvoyer la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Commonwealth des Bahamas (S/10966 ⁵¹) au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, comme il est prévu à l'article 59 du règlement intérieur provisoire.

Résolution 336 (1973)

du 18 juillet 1973

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Commonwealth des Bahamas (S/10966),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité à la 1732^e séance.

⁵¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1973*.